

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Jülide Turgut Bandelier, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Céline Sana-Oppliger et Laurence Uldry, ainsi que MM. Philippe Calame et Axel Gubler

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats à distance.

En préambule, le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur pour la présente séance. Le Conseil d'Etat recommande d'appliquer dès ce jour le retour du masque obligatoire dans tous les lieux clos. Le Président remercie les membres du Conseil municipal de participer dès ce soir à cet effort qui deviendra une obligation dès la semaine prochaine et, par conséquent, dès les prochaines séances de commissions et séances plénières. Les orateurs et oratrices cependant peuvent ôter le masque le temps de leur intervention.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021
 2. Communications du Conseil administratif
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **053-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'563'100.— destiné à financer le remplacement et/ou l'acquisition de 11 véhicules et engins pour les besoins des services voirie, espaces verts & matériel, de la police

municipale et des pompiers de Carouge, ainsi que l'extension de l'infrastructure de recharge des véhicules à motorisation électrique

5. Délibération administrative **055-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 692'000.— TTC, (dont CHF 33'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à la mise en séparatif du collecteur situé boulevard des Promenades, du nord de l'Ecole des Promenades à la rue du Collège
 6. Délibération administrative **056-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 7. Délibération administrative **057-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022
 8. Délibération administrative **058-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'395'100.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 9. Délibération administrative **059-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'365'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
- Propositions des membres du Conseil municipal**
10. Motion **014-2021 R** : Pour une alimentation durable et alternative dans les restaurants scolaires de la Ville de Carouge
 11. Motion **016-2021 R** : Réalisons les objectifs de la loi pour le CO2 sur tous les bâtiments communaux et en possession des fondations de la commune jusqu'en 2030
 12. Postulats
 13. Pétition **004-2021 R** : Pour la reprogrammation des travaux prévus en octobre et novembre 2021 en vue de la piétonnisation de la Rue Saint-Joseph
 14. Pétition **006-2021 P** : Cessons de sacrifier la rue Roi-Victor Amé - Vieux Carouge,
 15. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est approuvé par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Mme Hiltpold n'a pas de communication à faire ce soir.

Communications de Mme Molinari :

Projet pilote « En vrac dans le bac »

Depuis plus d'une année, le service voirie, espaces-verts et matériel (SVEM) collabore étroitement avec le département de l'environnement (GESDEC), les services industriels de Genève (ECO 21) et la Fondation immobilière de la Ville de Carouge dans le cadre d'un projet pilote visant à faciliter l'acte de tri pour la population et par voie de conséquence, diminuer la part des déchets à incinérer.

S'inspirant de la Ville de Berne qui expérimente actuellement une solution comparable, la Ville de Carouge a choisi de tester une nouvelle filière de tri avec les habitants et habitantes des tours de Carouge et le précieux concours de leurs concierges.

A ce titre, des containers orange pouvant accueillir en vrac le fer blanc, le verre, l'aluminium et les emballages Tetrapak, sont venus compléter l'infrastructure de collecte déjà en place pour les déchets organiques et le papier/carton.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le SVEM effectue une collecte hebdomadaire de cette nouvelle fraction de déchets valorisables qui est ensuite déchargée à proximité immédiate, soit auprès de la société Papirec SA, sise à route des Jeunes, qui se charge du tri et de la valorisation.

En parallèle, un monitoring précis des quantités collectées est effectué à l'aide du système de pesage embarqué qui équipe les véhicules du SVEM. Les chiffres ainsi collectés permettront d'établir des statistiques pour chaque fraction de déchets et pour chacun des bâtiments.

Ce projet n'a pour l'instant pas d'impact financier pour la Ville de Carouge, l'économie réalisée pour l'incinération est réinvestie dans le tri. Ce dernier demeure manuel pour la durée du pilote, qui sera de deux ans.

L'objectif de ce projet pilote, centré sur le « tri en aval », vise à valider le bienfondé du processus au niveau logistique écologique et économique, à analyser le niveau et la qualité du tri, ainsi qu'à diminuer la quantité de déchets incinérables. A terme, cette solution pourrait être développée et couvrir l'ensemble du territoire communal, voire même cantonal. Des fractions complémentaires, comme le plastique par exemple, pourraient y être ajoutées, en fonction de filières de valorisation existantes ou à venir. La fréquence de collecte des ordures ménagères pourrait, le cas échéant, être adaptée.

Remplacement des charmes de la place de l'Octroi

Plantés depuis 1987, les charmes de la place de l'Octroi ont laissé une trace remarquable dans le paysage de ce quartier réalisé dans les années 80. A cette époque, les lignes étaient pures et bien marquées et ce traitement en marquise faisait penser aux alignements par exemple du château de Versailles.

Ces arbres ont aujourd'hui fait leur temps et devront être remplacés. Les pics de chaleur ont eu raison des troncs qui se délitent et ont rendu cet alignement dangereux. Le charme n'est malheureusement plus adapté aux conditions climatiques actuelles.

Pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, les villes cherchent à végétaliser les espaces minéraux avec des arbres de plus grande envergure, dans la mesure du possible, afin d'amener de l'ombre et de la fraîcheur dans l'environnement immédiat. Le secteur nature et espaces verts a retenu des arbres et arbustes répondant à ces critères et qui sont en mesure de résister aux conditions difficiles de cette place.

Aussi, dès le 6 décembre 2021, des espèces tels que l'alisier blanc, l'érable de Montpellier ou le charme houblon viendront avantageusement remplacer l'alignement existant et continueront à offrir une séparation végétale qualitative avec l'avenue Cardinal-Mermillod, comme selon la vision d'origine.

La bande de terre présente entre les dalles de béton permet d'avoir accès à de la pleine terre et offre des conditions de reprises favorables.

Cette nouvelle plantation est en parfaite adéquation avec la politique cantonale et communale en faveur d'une arborisation de qualité et adaptée aux espaces urbains. Ces arbres disposent par ailleurs d'un potentiel écologique reconnu et seront en mesure d'apporter de l'ombre et un peu de fraîcheur tout en offrant un accueil approprié aux oiseaux et aux insectes.

Prix des communes fleuries

L'équipe des espaces verts de Carouge a reçu pas moins de trois distinctions à l'issue du traditionnel Concours intercommunal des communes fleuries 2021, organisé par la Société romande des amis des roses et de l'horticulture.

Elue commune la mieux fleurie du canton, Carouge remporte également le 1^{er} prix des communes de plus de 15'000 habitants. Ces deux distinctions sont en plus accompagnées du 2^{ème} prix des fontaines fleuries pour celle de la place du Temple.

De la sélection des espèces à la plantation, en passant par la culture dans nos propres serres, le choix s'est porté sur des valeurs sûres telles que le géranium et le bégonia. L'objectif de ce retour aux sources visait cette année à charmer une population de tout âge. Un terreau bien équilibré et des soins constants et appropriés ont été la clé du succès dans des conditions climatiques particulièrement peu favorables.

Je tiens à souligner l'immense engagement de nos collaboratrices et collaborateurs et ceci tout particulièrement depuis la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. En effet, contraints d'ajuster constamment leurs pratiques professionnelles, tous les membres de l'équipe ont su relever ce défi avec panache et le résultat est simplement enthousiasment.

Félicitations à toute l'équipe des espaces verts qui effectue un travail remarquable pour décorer l'espace public.

Plateforme « Ge-réutilise »

Après le répertoire de la réparation « Ge-répare », huit communes – dont Carouge – et la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs (FRC) viennent de lancer la plateforme « Ge-réutilise ». Celle-ci encourage les consommatrices et consommateurs à louer des objets ou les acheter en seconde main afin de réduire leur empreinte carbone et les déchets.

Coordonné par la Ville de Genève et la FRC Genève, ce répertoire en ligne met à disposition du public des adresses de commerces, entreprises, associations et marchés réguliers actifs dans la seconde main ou la location d'objets situés sur le territoire des huit communes partenaires, à savoir Genève, Bernex, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates et la Ville de Carouge.

Neuf enseignes sont répertoriées aujourd'hui sur Carouge et le site est appelé à s'étoffer très prochainement.

Nous saluons ce beau projet qui met en avant des activités commerçantes, artisanales et associatives carougeoises importantes pour la transition écologique et facilite une consommation responsable de nos habitantes et habitants.

Bons solidaires carougeois

Neuf mois de bons solidaires carougeois : où en sommes-nous ?

À ce jour, le service financier a reçu les statistiques concernant les bons solidaires qui indiquent que 3'711 usagers inscrits ont acheté des bons. On recense plus de 27'000 visites uniques sur la plateforme.

Ces deux derniers mois, depuis la dernière communication au Conseil municipal de septembre, la valeur des bons mis en circulation est passée de CHF 600'000.- à plus de CHF 940'000.-. Sur ces CHF 940'000.-, 85% du montant a d'ores et déjà été dépensé, soit plus de CHF 800'000.- versés donc aux commerces, et associations carougeois.

Douze nouveaux commerçants ont rejoint le projet des bons solidaires carougeois, ce qui porte à ce jour à 179 le nombre de commerces ou associations culturelles et sportives qui se sont inscrits et sont référencés sur la plateforme.

La participation au projet de la Ville de Carouge à ce jour se monte aujourd'hui à CHF 330'000.- (soit 75% du budget total qui était, pour rappel, de CHF 440'000.-). Un tiers concerne les bons offerts aux citoyens carougeois, et deux tiers pour les 20% offerts en sus de ce que les personnes achètent en bons.

L'impact démultiplicateur dans cette opération est toujours important, comme annoncé depuis le départ, soit de l'ordre de 3,5 fois la participation de la Ville de Carouge.

Nous avons encouragé récemment dans nos communications tous les clients et clientes ayant encore des bons à les dépenser sans attendre. Nous avons également rappelé à tous et toutes, que les bons peuvent être achetés jusqu'à la fin de l'année, dans la limite du budget, et dépensés avec une date étendue jusqu'à la fin février 2022.

Fonds communal de solidarité

Comme vous le savez, le fonds communal de solidarité a été lancé début septembre pour appuyer les entreprises comme les artisans, mais aussi des personnes physiques en difficulté suite à la pandémie.

Je reviens donc vers vous pour un point de situation. Un fonds de CHF 300'000.- a été voté. Le Conseil administratif a décidé de prolonger le délai pour soumettre une demande au 31 décembre 2021.

Depuis début septembre, nous avons reçu cinq demandes d'aides financières au fonds communal de solidarité. Après examen de la commission d'attribution, nous avons eu le plaisir de valider deux dossiers qui ont été retenus et ce pour un montant total versé de CHF 19'100.-. Les autres dossiers n'ont pas pu être retenus parce qu'ils ne répondaient pas aux critères.

Les entreprises qui voudraient encore solliciter une aide ont donc jusqu'au 31 décembre 2021, et non plus le 30 novembre comme initialement prévu, pour le faire. Tous les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Ville de Carouge.

Opération « Chasse aux glaces » à Carouge

L'opération « Chasse aux glaces » dans les rues et commerces de Carouge a été ouverte durant quatre mois pendant les beaux jours, de mai à septembre, et a été un franc succès pour 446 participants au compteur, pour moitié des résidents des communes genevoises, dont un tiers de la Ville de Genève et l'autre moitié de touristes de toutes provenances. Enfin, nous avons eu 52 participants carougeois soit un peu plus de 10%.

L'accessibilité pour tous maintenue grâce à un tarif avantageux de CHF 10.- a également permis, entre autres, à des maisons de quartier de proposer l'activité à des enfants n'ayant pas eu l'occasion de partir en vacances. Les tarifs proposés par notre partenaire Urban Events aux participants ont permis aussi à des classes d'élèves de bénéficier de sorties ludiques et éducatives.

Le financement de CHF 2'000.- par mois a servi notamment à l'achat des brochures et stylos utilisés par les participants pour le jeu de piste. Les retours sont très positifs.

Nous remercions les services en charge du SACC et du SFIN pour la coordination et le suivi du projet pour le rayonnement de notre ville.

Promotion économique et touristique – Brève

La Ville de Carouge a décidé de rejoindre d'autres communes et a ainsi acheté deux cases dans le fameux jeu familial Monopoly, édition Genève. Dès lors, la place du Marché et la rue Ancienne figurent désormais sur le jeu, ce qui permet de faire rayonner d'une autre manière le nom de notre ville au-delà de nos frontières.

Fêtes de fin d'année

Afin de contribuer à la promotion de Carouge, au travers d'un dynamisme commercial et artisanal pendant la période de novembre et décembre, il a été décidé d'organiser des événements pour les usagers, adultes et enfants. J'ai donc le plaisir de vous informer que le service des finances et le service de la culture et de la communication ont développé deux activités en partenariat avec ILLICO Travel.

- Visites guidées illumination Noël : Ces visites auront lieu à raison de huit vendredis et samedis soir à 18h30, les 26 et 27 novembre et les 3, 4, 10, 11, 17 et 18 décembre 2021. Cette activité est gratuite.
- Visite guidée participative - Les saveurs de Carouge et ses artisans : Ces visites auront lieu durant cinq samedis après-midi à 14h30, les 20, 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre 2021. Les groupes d'un maximum de 15 personnes au tarif préférentiel de CHF 10.- au lieu de CHF 15.- par personne pourront participer à la visite et découvrir ainsi de manière gourmande notre ville.

Communications de Mme Lammar :

Prix littéraire

J'ai le plaisir de vous annoncer le lancement du prix littéraire de la Ville de Carouge Yvette Z'Graggen. Ce prix a été créé à l'initiative de la Compagnie des Mots en collaboration avec les bibliothèques de Carouge.

Il sera remis pour la première fois en automne 2022 à un auteur ou une autrice suisse ou domiciliée en Suisse. Il récompensera une œuvre littéraire publiée en français entre le 1^{er} mai de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours. Il peut être attribué à un roman, un récit, des nouvelles, de la poésie, un essai, une biographie ou des chroniques.

La Ville de Carouge s'associe ainsi à la reconnaissance et à la mise en évidence de talents locaux. Le jury, composé de représentantes et représentants des bibliothèques de Carouge et de la Compagnie des Mots, évaluera la qualité d'écriture, l'originalité formelle et scénographique. Les bibliothèques de Carouge inviteront également leurs usagers et usagères à se prononcer sur la sélection finale. Leurs votes compteront pour une voix.

Je me réjouis aussi que ce prix permette de développer des synergies avec nos bibliothèques de Carouge, véritables lieux de vie conviviaux qui promeuvent au quotidien cette magnifique nourriture de l'esprit qu'est le livre et vont même bien au-delà de l'écrit en proposant de nombreuses animations. Ce prix est donc une occasion extraordinaire de mettre en valeur des auteurs et des autrices, des œuvres de littérature suisse, une belle association carougeoise et nos bibliothèques.

C'est aussi une occasion de rendre hommage à une figure clé de la littérature romande : Yvette Z'Graggen. Disparue en 2012 à l'âge de 92 ans, elle était une écrivaine suisse, auteure d'une vingtaine de romans, de récits et de nouvelles. Femme insoumise, éprise de liberté, audacieuse et avant-gardiste, Yvette Z'Graggen a obtenu de nombreux prix pour ses écrits aux questionnements toujours pertinents et universels dont le prestigieux Prix Schiller en 1996 pour l'ensemble de son œuvre.

Pour plus d'information en particulier sur le règlement de ce prix, toutes les informations figurent sur le site internet de la Ville de Carouge.

Distinction SIA

Ma deuxième communication concerne la remise d'un prix pour la Ville de Carouge. Après les espaces verts dont Mme Molinari vous a parlés, ce sont nos bâtiments qui sont primés puisqu'un de nos bâtiments a reçu la distinction 2020 SIA Genève, la société suisse des ingénieurs et architectes section Genève.

Créée en 1993, la distinction SIA Genève est formellement attribuée aux maîtres d'ouvrage. Mais, à travers ce prix, la SIA veut également récompenser les architectes et les ingénieurs qui ont œuvré à la réalisation de ces projets. Il est décerné par le comité de la SIA section Genève à un projet d'excellence en matière d'ingénierie ou d'architecture et réalisé dans le canton de Genève.

Le bâtiment primé est celui dans lequel nous nous trouvons ce soir : l'annexe de l'école du Val d'Arve, réalisée par le bureau Jean-Baptiste Bruderer Architecte.

La remise de la distinction s'est déroulée le 2 novembre et une plaque sera prochainement apposée sur ce bâtiment.

Inauguration du Théâtre de Carouge

Vous le savez, l'inauguration de notre théâtre de Carouge a eu lieu le 5 novembre dernier. Les 6 et 7 novembre se sont déroulées les journées portes ouvertes, qui ont eu beaucoup de succès puisque ce sont plus de 8'500 personnes qui y ont participé.

Pour celles et ceux qui n'aurait pas pu être présents lors de cette inauguration, mais aussi pour celles et ceux qui y étaient, vous trouverez sur vos pupitres un petit souvenir gourmand de cet événement historique, en attendant de pouvoir assister au spectacle en janvier.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Aucun courrier n'a été adressé au Conseil municipal depuis la dernière séance plénière.

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Comme indiqué par courriel du 26 octobre, la décision de l'assemblée générale de l'ACG de reconduire l'enveloppe extraordinaire de CHF 500'000.- du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 est soumise au droit d'opposition des conseillers municipaux. Celui-ci échoit le 9 décembre. Toutes les informations figurent sur CMnet.

Suppléantes et suppléants

Suite à la promulgation de la loi du 3 septembre 2021 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) portant sur les membres suppléants dans les Conseils, cet arrêté a été publié dans la Feuille d'avis officielle le 5 novembre 2021. Les modifications de la LAC sont entrées en vigueur le 6 novembre 2021. Le Conseil municipal devra donc se prononcer sur son intention d'user de la possibilité qui lui est désormais donnée.

Par ailleurs, sur proposition du Conseil administratif et du bureau, il est envisagé de mandater la commission Règlements et administration pour étudier cette question des suppléants et suppléantes et de profiter de cela pour réexaminer la question du nombre de commissaires (et des jetons) dont la proportion est à Carouge très importante (15/33) relativement au plénum. Une séance sera prévue au début 2022 (à ce jour, la date est prévue le mardi 1^{er} février 2022).

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 053-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'563'100.— DESTINE A FINANCER LE REMPLACEMENT ET/OU L'ACQUISITION DE 11 VEHICULES ET ENGIN POUR LES BESOINS DES SERVICES VOIRIE, ESPACES VERTS & MATERIEL, DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES POMPIERS DE CAROUGE, AINSI QUE L'EXTENSION DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VEHICULES A MOTORISATION ELECTRIQUE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 2 novembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Kolla si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Kolla répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi souhaite exprimer quelques inquiétudes quant au fonctionnement de la Commune depuis le début de cette législature, il a l'amère impression que le manque de respect et d'écoute devient omniprésent et ce au détriment du bon fonctionnement. Lors de la commission, il estime que les commissaires n'ont pas obtenu toutes les réponses aux questions posées et que l'attitude de certains membres de l'administration n'était pas adéquate. M. Barbuzzi se doit de rappeler que les conseillers municipaux sont des élus du peuple et ils le représentent au sein de l'hémicycle. Le Conseil administratif est l'organe exécutif qui met en application les décisions du Conseil municipal. Le président du Conseil municipal et les présidents de commissions sont les garants de la bonne marche des séances et leur rôle est de mener les séances. Et, pour finir, il y a les cadres de l'administration qui ont un rôle opérationnel et qui doivent uniquement répondre de manière circonstanciée aux questions qui leur sont posées lors des séances de commissions. M. Barbuzzi en appelle au Conseil administratif afin qu'il reprenne en main les personnes qui ne respecteraient pas cette démocratie que chacun aime tant. M. Barbuzzi regrette tous ces faits, qui se sont répétés à plusieurs reprises. Cela a été flagrant lors de cette commission et il pense que les autres commissaires l'ont constaté comme lui. Il appelle également les représentants de l'administration qui viennent présenter des sujets à préparer leurs présentations et leurs dossiers afin de répondre le plus justement possible aux demandes et non pas par onomatopée : « ouais euh mais bon... » ou encore « ce n'est pas possible » ou également « il faudrait que le CM fasse confiance à l'administration » ou, pour terminer, le fameux « ça va donner beaucoup de travail à l'administration ». Il espère que les choses vont changer, pour la Commune, pour ce Conseil qui doit être respecté pour ce qu'il fait. M. Barbuzzi revient ensuite à la délibération présentée ce soir. Il s'est abstenu en commission et les questions qui étaient posées étaient légitimes. Ces dernières concernaient le nombre de pannes des véhicules, le type de panne de ces véhicules ou encore la fréquence des pannes. Les réponses obtenues étaient insuffisantes à son sens, raison pour laquelle le groupe PDC s'abstiendra lors du vote de la délibération.

M. Prod'hom annonce que les Verts soutiendront cette délibération. Le fait que des véhicules seront mis aux enchères a particulièrement retenu leur attention. L'on sait que ces véhicules passeront ensuite la Méditerranée et auront encore une vie, avec plusieurs centaines de kilomètres, alors que les pots catalytiques et les entretiens sont supprimés. Le groupe des Verts invite le Conseil administratif à être attentif à cette seconde vie et à veiller à ce que l'impact CO2 ne soit pas trop négatif.

Mme Molinari souhaite réagir aux propos de M. Barbuzzi. Elle est étonnée de la teneur et de la force de ces paroles qui lui paraissent disproportionnées. Sans entrer dans le détail de la discussion – ils pourront certainement en reparler avec le procès-verbal en main, mais ce n'est pas le lieu ici de le faire –, elle a le sentiment que les réponses ont été apportées de manière adéquate et sans aucune velléité de dépasser le cadre de ce qui était attendu de la part d'une personne extrêmement compétente et engagée pour la Commune, qui a fait preuve en tout temps d'une grande honnêteté et de clarté dans ses explications. Mme Molinari est à disposition de M. Barbuzzi pour en parler, mais elle n'a pas le sentiment que les propos qu'il vient de tenir correspondent à ce qu'elle a elle-même constaté lors de cette séance.

M. Voignier émet le souhait que, pour les prochaines délibérations relatives aux véhicules, les documentations fournies au Conseil municipal soient plus étoffées. Par exemple, quand un véhicule a nécessité plusieurs fois de la maintenance, il faudrait aussi indiquer combien a coûté cette maintenance, afin que les commissaires puissent savoir vraiment s'il faut le changer maintenant. Certains chiffres ont été fournis, mais de façon relativement évasive. M. Voignier recommande donc que, dès la prochaine délibération de ce type, des éléments plus détaillés soient remis aux commissaires concernant les réparations dont les véhicules ont eu besoin.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui, 0 non et 5 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 055-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 692'000.— TTC, (DONT CHF 33'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE A LA MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR SITUE BOULEVARD DES PROMENADES, DU NORD DE L'ECOLE DES PROMENADES A LA RUE DU COLLEGE

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération administrative présentée ce soir porte sur la mise en séparatif du collecteur situé au boulevard des Promenades, du nord de l'école des Promenades à la rue du Collège. Elle fait suite à délibération administrative n°153-2019, adoptée par le Conseil municipal le 19 septembre 2019 et destinée au crédit d'étude pour la mise en séparatif du collecteur situé boulevard des Promenades.

L'objectif est de rendre conforme la gestion des eaux de ce tronçon en construisant un nouveau collecteur d'eaux usées, en profitant de l'opportunité des travaux de construction du chauffage à distance porté par les SIG et de la réduction des coûts liés à un chantier commun. A noter que ces travaux entièrement souterrains n'impliquent pas de modification de surface.

La stratégie de développement du réseau de chauffage à distance structurant et traversant le territoire carougeois est mise en place actuellement par les SIG. Leur intention d'alimenter le PLQ Léopard depuis la chaufferie des Tours de Carouge tout en assurant la coordination avec des projets en études dans le centre historique de la commune (rue du Collège, rue des Moraines, Parking Vibert/Sardaigne) implique de réaliser ces travaux dès le printemps 2022. Le phasage de la réalisation de ces projets est important afin d'impacter le moins possible les habitants et habitantes et les usagers de la route.

Le service de l'urbanisme soumettra le plan financier des travaux projetés au conseil du fonds intercommunal d'assainissement pour approbation et prise en charge du financement dès le retour d'appel d'offres aux entreprises. Le montant du crédit de réalisation est de CHF 692'000.- TTC et sera en principe quasiment intégralement remboursé par ce fonds.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom était favorable au renvoi en commission en particulier parce qu'il souhaite que l'administration étudie et apporte des compléments sur l'élément suivant. Les canalisations d'eaux usées sont d'immenses réservoirs à énergie puisque l'eau y a entre 12°C et 15°C. Aujourd'hui, il existe des solutions éprouvées, comme par exemple aux Aurea, de récupération de chaleur au niveau des collecteurs. Ce pourrait être ici une opportunité à saisir, au vu de la proximité des bâtiments publics, notamment de l'école des Promenades qui pourrait y trouver une partie de l'énergie qu'elle consomme. M. Prod'hom espère qu'à l'avenir, dès qu'un nouveau collecteur sera posé, la Commune étudiera la possibilité d'effectuer une telle revalorisation énergétique, parce qu'il s'agit de solutions intelligentes.

M. Ducellier indique que le groupe PLR partage cette volonté. Ce type de système pour récupérer de l'énergie sur les eaux usées est de plus en plus mis en œuvre sur de nouvelles réalisations de nouveaux quartiers. Il s'agit d'énergie gratuite. Le groupe PLR souhaite pouvoir en débattre en commission afin de comprendre le montant d'investissement et l'économie en termes de charges que cela pourrait apporter pour un équipement public.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 056-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2022, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Le Président passe la parole à Mme Molinari pour la présentation du budget 2022.

Mme Molinari se réjouit de présenter ce soir au Conseil municipal le budget 2022. Elle commencera par le traditionnel message du Conseil administratif. Elle rappelle en préambule que le texte du message est contenu dans le classeur que les commissaires aux Finances et les autres membres du Conseil municipal qui l'ont demandé ont reçu, et qu'il est aussi disponible en version électronique sur CMnet. Elle invite le Conseil municipal à le lire parce qu'il comporte l'intégralité des éléments qu'elle va succinctement présenter maintenant.

Le Conseil administratif a prêté beaucoup d'attention, tant au niveau du budget que des investissements prévus à court et moyen terme, aux orientations qu'il a déterminées dans le plan de législature, comme il l'avait du reste déjà fait en 2021 même si ce programme n'avait pas encore été officiellement publié. Pour rappel, les axes sont les suivants : une ville accueillante et harmonieuse, une empreinte environnementale réduite et durable, un développement territorial de qualité et une Commune innovante et orientée vers les usagers.

Aujourd'hui, la Commune est confrontée à des enjeux importants, notamment l'augmentation de la population, le vieillissement de la population et la lutte contre le dérèglement climatique, avec la question de la décarbonisation et la maîtrise des impacts négatifs pour augmenter la résilience de Carouge, ce qui implique un niveau élevé d'investissements – Mme Molinari y reviendra plus loin dans la présentation.

L'objectif général est de maintenir des services et des prestations de qualité et assurer un développement responsable et de qualité.

Mme Molinari signale ensuite que, pour 2022, les rentrées fiscales sont en forte augmentation, de 8,5 millions, soit + 10,8%. S'agissant encore d'estimations, il reste une marge d'erreur – certains ajustements pourront survenir dans les prochains mois.

Le budget 2022 présente un déficit de CHF 2,9 millions, qui est donc bien inférieur à celui de 2021 (-40%).

Mme Molinari note que la pandémie a marqué ces deux dernières années. Aujourd'hui, la situation reste incertaine, en ce qui concerne les conséquences économiques mais surtout sociales à plus long terme. A ce jour, l'économie répond néanmoins de manière favorable à la pandémie. Cela est dû, en tout cas pour Carouge, à une assiette fiscale favorable, avec un secteur financier qui est fort. Les recettes des personnes physiques sont aussi en augmentation pour 2022.

Pour rappel, suite au vote de RFFA, les communes peuvent présenter des budgets déficitaires. L'échéance pour revenir à l'équilibre était initialement fixée à 2024. Considérant les impacts très importants de ce vote sur les finances des communes, ce délai a été reporté à 2028 par décision des autorités cantonales.

Mme Molinari mentionne par ailleurs que le centime additionnel a été maintenu à 40 dans le budget 2022.

Enfin, alors qu'il existe des velléités de supprimer la taxe professionnelle, Mme Molinari tient à souligner l'importance de cette taxe pour la Ville de Carouge, puisqu'elle représente CHF 18 millions, ou 15% des recettes communales.

Les charges ont augmenté de CHF 4,5 millions entre le budget 2021 et le budget 2022, tandis que les revenus ont augmenté de CHF 8,4 millions.

Pour 2022, les charges sont estimées à CHF 119,9 millions, les revenus à CHF 117 millions, d'où un déficit de CHF 2,9 millions, en diminution par rapport à celui de 2021.

Les charges estimées progressent de 5% tandis que les revenus estimés augmentent de 7%. À noter qu'au niveau des comptes, les chiffres au réel montrent qu'entre 2015 et 2020, l'évolution moyenne des charges a été de 1%, et celle des revenus de 0,5%.

En ce qui concerne l'évolution des revenus par rapport au budget 2021, trois catégories se distinguent par une variation plus importante. Il s'agit des revenus de la fiscalité, y compris la taxe professionnelle, de la péréquation et des « autres revenus ».

Comme évoqué plus tôt, les revenus augmentent de 7,8%, soit de CHF 8,4 millions. La fiscalité est en forte augmentation. Mme Molinari rappelle que le secteur bancaire représente 70% des personnes morales. Elle précise en outre qu'au niveau des personnes physiques, environ 60% de l'impôt communal découle de personnes qui travaillent à Carouge mais qui n'y habitent pas.

Quant aux charges, elles augmentent de 5,8%, soit de CHF 6,5 millions.

Mme Molinari mentionne en particulier les charges de transfert, qui augmentent de CHF 3,1 millions. Une part importante de ces charges sont incompressibles. Cela signifie que la Commune n'a que peu de marge de manœuvre sur leur évolution. Il s'agit par exemple de charges découlant de contrats, de montants à verser pour des tâches, par exemple les pompiers (SIS), de charges liées aux tâches qui sont menées conjointement avec l'ACG, ou encore du GIAP. La péréquation et les subventions figurent également dans ces charges de transfert.

Mme Molinari reviendra sur les charges de biens, services et marchandises, qui augmentent de 6,8%. Pour rappel, elles comprennent notamment les travaux, les nouveaux bâtiments, des prestations et honoraires et des tâches liées au génie civil.

Globalement, les charges de personnel sont en augmentation de 4%. Mme Molinari y reviendra également plus loin dans sa présentation.

Mme Molinari signale ensuite que les revenus fiscaux cumulés personnes morales et personnes physiques augmentent de CHF 7,4 millions, soit 10,8%.

La taxe professionnelle, elle, se monte à CHF 17 millions. A noter que, dans la délibération qui est présentée au point 7 de l'ordre du jour, le Conseil administratif propose de fixer à CHF 30.- le montant minimum de la taxe professionnelle. ,

Mme Molinari souligne que la fiscalité représente plus de 80% de l'ensemble des revenus de la Commune. Il s'agit donc vraiment d'un élément central.

Les revenus fiscaux personnes morales, y compris la taxe professionnelle, comptent pour CHF 31,5 millions cette année.

En ce qui concerne le centime additionnel, il reste fixé à 40.

La population étant restée stable, à 230 unités près, la valeur du centime est en augmentation, puisqu'il est à CHF 1'839'479 en 2022, contre CHF 1'657'000 en 2021.

Les revenus des taxes restent stables par rapport au budget 2021.

La nature 424 Taxes d'utilisation et prestations de services augmente d'environ 6%, soit CHF 203'000.-, passant de CHF 3,6 millions à CHF 3,8 millions. Pour rappel, cette nature comprend notamment la taxe de levée des déchets, les repas aux restaurants scolaires mais aussi l'occupation du domaine public, ou encore les billets et les abonnements de la piscine.

La nature 426 Remboursements, où l'on trouve par exemple les assurances perte de gain ou, les remboursements et subventions liées notamment aux EVE, augmente de 19%, soit CHF 362'000.

Quant à la nature 427, qui comprend les amendes, elle ne varie pas par rapport au budget 2021.

Mme Molinari en vient aux charges du personnel au sens strict, c'est-à-dire hors formation, jetons de présence, etc., qui, elles, font partie de la nature générale 30.

Les charges de personnel augmentent de CHF 1,5 million. Ce montant se décompose de la façon suivante : CHF 860'000 pour les mécanismes salariaux, CHF 272'000 pour les annuités, CHF 270'000 pour la vie chère (renchérissement), des éléments contractuels comme le 13^{ème} salaire, et l'annualisation.

Les nouveaux postes représentent une augmentation de CHF 386'000 et les cotisations patronales une augmentation de CHF 322'000.

Le nombre d'emplois à temps plein (ETP) est en augmentation de 5,6 postes : 2,7 ETP qui correspondent à des augmentations de temps de travail ou des pérennisations de postes, et 2,9 ETP pour de nouveaux postes. Ces derniers concernent un poste pour les TSHM, un chargé de la communication, un responsable scientifique du musée et une assistante administrative au SAS à 50%. Mme Molinari souligne qu'il s'agit d'augmentations extrêmement limitées qui permettent d'accompagner la Commune dans des conditions qui sont le plus adéquates possible, dans un contexte de complexité grandissante.

L'augmentation effective est de 3,8 ETP, en considérant l'activité déployée depuis de nombreuses années par deux agents spécialisés dont les postes sont pérennisés.

L'évolution des charges de biens, services et marchandises (nature 31) est globalement de + 6,8%, soit CHF 1,5 million. Cette nature passe de CHF 22,4 millions au budget 2021 à CHF 23,9 millions au budget 2023. En effet, divers bâtiments communaux, qui entrent dans cette nature, sont à nouveau en service ou le seront en 2022, par exemple la salle des fêtes, le musée, l'école de musique, le théâtre.

La nature 31 correspond à 20% des charges du budget communal. Elle comprend notamment l'entretien par des tiers, les gratuités, les frais liés à l'énergie.

Mme Molinari précise que le salaire minimum a eu un impact non seulement sur les activités liées à la petite enfance, mais aussi sur les travaux puisque les entreprises qui interviennent pour la Commune se doivent d'appliquer le salaire minimum, ce qui a un impact sur les coûts des travaux d'entretien, en l'occurrence.

Les frais d'entretien de la chaussée sont en augmentation d'environ CHF 200'000.

La dépréciation sur les créances a été revue à la hausse de CHF 200'000.

Mme Molinari aborde plus en détail les charges de transfert, qui recouvrent la péréquation financière, les subventions, mais aussi les charges contraintes. Elles progressent globalement de 6,8%, soit CHF 1,5 million, passant CHF 22,4 millions au budget 2021 à CHF 23,9 millions au budget 2022.

La nature 313 Prestations de services et honoraires augmente de CHF 620'000, soit 7%. Mme Molinari mentionne les contrôles en zone macaron, la communication due aux besoins spécifiques des services (+ CHF 80'000), ou encore les frais liés aux expositions au musée qui augmentent de CHF 62'000 en raison d'une exposition supplémentaire en 2022.

La nature 36 augmente de 8,8%.

Mme Molinari relève que les charges de transfert qui sont en grande partie des charges contraintes représentent 50% du total de l'augmentation.

La nature 360 Rétrocession aux communes françaises est en augmentation de CHF 815'000, passant de CHF 4,3 millions à CHF 5,1 millions. Ces charges doivent être mises en relation avec les recettes des impôts à la source, qui s'élèvent à CHF 17 millions au budget 2022.

La nature 361 Dédommagements à des collectivités publiques est essentiellement dédiée aux dédommagements publics. L'on y trouve des charges contraintes et incompressibles dont Mme Molinari a déjà parlé, par exemple les pompiers (SIS), le GIAP, l'ACG, le SIACG. Elles augmentent de CHF 600'000.

En ce qui concerne les dédommagements à des collectivités publiques (nature 361), les charge augmentent de 6%.

Dans la nature 362, qui concerne la péréquation financière, les charges sont en augmentation de CHF 200'000, passant à CHF 1,1 million. A noter cependant que la Commune reçoit environ CHF 2 millions (+ 18%). Mme Molinari rappelle qu'au-delà d'un indice de capacité financière de 140, une commune contribue uniquement à la péréquation, tandis qu'en-deçà, elle bénéficie aussi de subventions provenant de la péréquation.

Pour ce qui est de la nature 363, les subventions augmentent de CHF 1,4 million, pour un total de CHF 21,9 millions.

Cette augmentation est principalement due à l'accueil familial de jour, qui augmente de CHF 545'000 suite à l'introduction du salaire minimum à CHF 23.-.

L'ajustement des subventions aux EVE se monte à CHF 375'000. Il faut néanmoins mettre cette somme en relation avec la nature 426, soit les remboursements effectués par les EVE en fonction de leurs dépenses effectives, une fois l'année écoulée.

Mme Molinari en vient aux charges d'amortissement. Elle évoquait en introduction des investissements importants qui attendent la Commune. Les investissements représentent un défi, parce qu'il faut pouvoir les financer, ce qui signifie pouvoir emprunter et être capable de rembourser. Mais au-delà de la charge de la dette, c'est-à-dire des intérêts à payer (qui ne sont pas très élevés, en tout cas pour l'instant), les charges d'amortissement grèvent de manière importante le budget communal.

Entre le budget 2021 et le budget 2022, les charges d'amortissement augmentent de CHF 200'000. L'amortissement de la subvention du FIDU diminue de CHF 400'000, mais les amortissements augmentent de CHF 600'000, en raison de plusieurs projets mis en œuvre en 2022.

Mme Molinari attire l'attention du Conseil municipal sur l'avenir. Ces amortissements impactent directement le budget de fonctionnement. Sur la base du plan des investissements, il est estimé que, d'ici 2027, entre CHF 6 et 10 millions de plus devront être amortis chaque année. Même en tenant compte d'un taux de réalisation qui n'est jamais de 100%, les investissements seront importants. Une analyse fine des différents investissements prévus sera nécessaire pour que la Commune soit en mesure d'assumer cette charge, qui sera lourde. Mme Molinari souligne que Carouge ne pourra pas ne pas construire d'écoles, ni ne pas assurer une certaine qualité de l'espace public au moyen d'aménagements. Le Conseil municipal sait aussi quel point il faut des crèches. À cet égard, Mme Molinari signale que le cadre légal évolue et que la Commune devra augmenter de manière substantielle le nombre de crèches sur son territoire, ce qui aura des conséquences sur les amortissements qu'il faudra intégrer par la suite dans les budgets.

Le budget des investissements pour 2022 est de CHF 66 millions. Concernant le taux de réalisation, il était en moyenne d'environ 40% de 2017 à 2020. Certaines années, le taux de réalisation est supérieur, par exemple parce que le temps nécessaire aux études est mieux maîtrisable. Mais si, comme dans le cas du théâtre, les travaux commencent mais doivent être interrompus parce qu'une pandémie éclate, il est facile de comprendre que l'investissement n'est pas à la hauteur de ce qui était planifié.

Pour l'année 2022, les deux principaux projets votés représentent CHF 29 millions, soit 85% des CHF 34 millions d'investissements nets. Les projets non votés à ce jour représentent CHF 31,9 millions.

Mme Molinari aborde ensuite les intérêts de la dette, qui sont le corollaire des investissements. La charge n'est pas très élevée aujourd'hui puisque CHF 335'000 figurent au budget 2022 pour couvrir les intérêts.

La dette par habitant sera de CHF 5'251 en 2022, contre CHF 5'022 en 2021.

L'endettement global de la Ville se monte aujourd'hui à CHF 122 millions. Selon les indicateurs MCH2, la dette carougeoise est considérée comme élevée. Carouge étant une commune, elle pourra bien sûr toujours obtenir des emprunts, mais peut-être pas aux mêmes conditions que si son endettement était un peu plus bas.

Pour terminer, Mme Molinari mentionne l'indice de capacité financière, Elle a évoqué plus tôt que, pour la péréquation, les communes se basent sur les indices de capacité financière pour redistribuer l'argent qui leur est attribué par chaque commune. En 2022, l'indice de capacité financière de Carouge sera à 117. Il est en légère augmentation, ce qui traduit une situation un peu moins bonne que celle de 2021. Pour rappel, cet indice est constitué d'une multitude d'indicateurs (nombre d'enfants, nombre d'élèves, le nombre de m2 à gérer, nombre d'écoles, population, fiscalité, hauteur du centime, etc.).

En conclusion, Mme Molinari relève que le budget 2022 est un budget réaliste et raisonnable, en cohérence avec les nombreux enjeux à venir. Il en va de même pour le plan des investissements.

Pour accompagner un développement harmonieux et durable, de nombreux investissements seront indispensables. Quelques-uns d'entre eux sont listés sur la slide projetée à l'écran, mais Mme Molinari rappelle encore la rénovation énergétique du patrimoine bâti, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une motion. Ces éléments nécessitent non seulement des investissements considérables, mais également une capacité importante de gestion.

Comme mentionné plus tôt, les investissements impliquent des amortissements qui sont en forte hausse et qui sont estimés, d'ici 2027, entre CHF 6 et 10 millions. Ces amortissements grèveront le budget de fonctionnement.

Les investissements nécessiteront probablement une adaptation de la fiscalité. Pour rappel, le centime est aujourd'hui à 40. Dans le plan quadriennal, il était prévu pour 2022 une augmentation de 1,5 centime. Le contexte étant encore très instable mais les rentrées fiscales positives, le Conseil administratif propose de maintenir le centime à 40. Cependant, à terme, il faudra non seulement revenir à l'équilibre, mais aussi suivre de manière précise les besoins qui découleront des nombreux investissements et de l'accompagnement de ces projets.

Les différents éléments que Mme Molinari a présentés figurent dans le classeur 2022, ainsi que sur CMnet en version électronique.

Mme Molinari tient encore à remercier le service des finances pour l'accompagnement dans la préparation de ce budget, qui est toujours une activité extrêmement complexe. Elle remercie également ses deux collègues pour les discussions intéressantes, constructives et positives que le Conseil administratif a eues, et pour l'esprit dans lequel celui-ci travaille.

Mme Molinari précise que cette introduction vaut aussi pour les délibérations suivantes (points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour), raison pour laquelle elle ne demandera pas la parole à M. le Président pour les commenter. M. Di Stefano et elle-même se réjouissent de répondre aux questions en commission.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 057-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2022

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 058-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'395'100.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 059-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'365'000.— DESTINE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTION 014-2021 R : CREATION D'UN FONDS D'APPRENTISSAGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 19 octobre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Cambier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Cambier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 2 non et 1 abstention.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle l'amendement global adopté par la commission, soit : « *À augmenter progressivement l'offre végétarienne dans la restauration scolaire de la commune.* » Cet amendement, s'il est adopté, remplace toutes les invites de la motion.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Kaytak signale que l'audition de Novae en commission a renforcé la confiance que le groupe PDC-Vert'libéraux porte à cette entreprise. La santé des enfants et les problèmes environnementaux font partie intégrante des valeurs de Novae, de ses préoccupations et de son cahier des charges. Le groupe PDC-Vert'libéraux tient ce soir à la remercier pour son engagement et son travail exemplaire à l'égard des enfants. Mme Kaytak souligne que la mise en place de cette motion augmenterait le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Ce gaspillage est un problème important contre lequel il faut lutter et sensibiliser. Il est aussi en contradiction avec le zéro déchet prôné par la Ville de Carouge. Par conséquent, le groupe PDC-Vert'libéraux s'abstiendra lors du vote de la motion.

Mme Hiltpold informe le Conseil municipal que la Ville de Carouge a reçu un message du label Fourchette verte ce mardi, lui indiquant que, dans le cadre du plan cantonal de la promotion de la santé et de la prévention et en lien avec le plan climat cantonal, Fourchette verte propose une évolution de ses critères. Ce label propose d'augmenter progressivement la fréquence des plats végétariens à deux par semaine, ce qui se fait déjà dans les restaurants scolaires, espaces de vie enfantine, crèches et garderies en ville de Genève. Mme Hiltpold souhaitait apporter cette information complémentaire, pour indiquer au Conseil municipal que, si la Commune continue à suivre le label Fourchette Verte, deux repas végétariens par semaine seront progressivement servis dès la rentrée 2022-2023. Elle rappelle que la motion amendée en commission propose justement l'introduction progressive d'un deuxième repas végétarien. C'est ce qui a été mis en place au Grand-Saconnex, sans poser aucun souci ni aux parents ni aux enfants. Mme Hiltpold ajoute, comme Novae l'a relevé, que la question du gaspillage alimentaire fait l'objet d'une très grande attention. Ces démarches s'accompagnent d'un encadrement, qui est nécessaire et qui est effectué par les animateurs du GIAP, lesquels sont, pour la plupart, très concernés par ces questions.

M. Peterschmitt remarque qu'il est ressorti des discussions en commission que le mouvement était en bonne voie, raison pour laquelle cet amendement, qui consiste à aller dans le sens de ce que d'autres communes ont déjà fait, a été adopté. Après l'information donnée par Mme Hiltpold, M. Peterschmitt constate que, quel que soit l'argumentaire qu'il pourrait mettre en avant ce soir, ces arguments ne seront jamais aussi forts en termes de gage de qualité que ce que le label Fourchette verte propose. Au nom du groupe des Verts, il invite le Conseil municipal à voter la motion amendée pour proposer une alimentation plus saine et durable dans les restaurants scolaires carougeois.

M. Voignier entend bien que, pour suivre le label Fourchette verte, il faudra en venir à deux repas végétariens par semaine. Il tient cependant à rappeler que vingt-huit enfants sont végétariens, sur plus de huit cents enfants qui mangent dans les cantines scolaires carougeoises. Les déchets engendrés par ces repas végétariens et les menus végétariens sont très importants. Passer à deux menus végétariens dans une perspective à long terme peut être positif, mais il faut tout de même souligner que, pour certains enfants, les quatre repas par semaine aux restaurants scolaires, sur vingt-et-un repas hebdomadaires, sont l'occasion de manger une viande saine, sachant que Novae propose des produits GRTA. Actuellement, il y a chaque semaine un menu poisson, un menu viande blanche, un menu viande rouge et un menu végétarien, ce qui est bien équilibré. À titre personnel, M. Voignier ne votera pas la motion parce qu'il estime que cette diversité doit être maintenue. Il est néanmoins bon de continuer avec le label Fourchette verte et, si celui-ci impose deux menus végétariens, la Commune fera avec. Mais M. Voignier considère qu'il faut garder la volonté d'offrir parfois de la viande de qualité, aussi pour tenir compte des producteurs. Il ne pense pas qu'un repas de viande de temps à autre changera totalement le monde. Il ne faut pas se leurrer, il existe bien d'autres moyens par lesquels la Commune peut intervenir.

Mme Hiltbold précise que ce ne sont pas les vingt-huit enfants végétariens (soit 3% des enfants qui mangent dans les restaurants scolaires carougeois) qui causent du gaspillage, parce que les repas végétariens leur sont proposés comme une alternative aux menus du jour. Ce sont plutôt les autres enfants qui sont réticents aux menus végétariens et qu'il faut habituer. Novae mentionnait du reste qu'il fallait y aller en douceur, et trouver des aliments de qualité qui ne sont pas préparés comme ceux que l'on peut trouver dans le commerce. Elle a fait la preuve qu'elle était attentive à la qualité de ses produits et à leur provenance. Mme Hiltbold ajoute que de la viande continuera à être servie chaque semaine. Et, en effet, pour certains enfants, comme cela a été constaté durant le Covid, le repas au restaurant scolaire est leur seul repas sain de la journée. Enfin, Mme Hiltbold souligne qu'il faudra accompagner cette évolution pour que les enfants puissent s'habituer aux nouveaux produits qu'ils découvrent, qui sont sains et qui sont une alternative à la viande ou au poisson.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, soit : « *À augmenter progressivement l'offre végétarienne dans la restauration scolaire de la commune.* »

L'amendement est accepté par 14 oui, 4 non et 10 abstentions.

Le Président met aux voix la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 14 oui, 6 non et 8 abstentions.

11. MOTION 016-2021 R : REALISONS LES OBJECTIFS DE LA LOI POUR LE CO2 SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET EN POSSESSION DES FONDATIONS DE LA COMMUNE JUSQU'EN 2030

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 11 novembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 5 non et 2 abstentions.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle l'amendement adopté par la commission et qui consiste à ajouter une invite supplémentaire :

« A prendre en compte le potentiel d'économie d'énergie grâce à l'optimisation des usages des bâtiments et de leur occupation »

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom indique en préambule que le groupe des Verts félicite les auteurs de la motion, qui va dans le sens de l'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la Commune. Il rappelle ensuite que l'amendement proposé en commission (*« à prendre en compte le potentiel d'économie d'énergie grâce à l'optimisation des usages des bâtiments et de leur occupation »*) partait d'un postulat selon lequel le fait de réduire l'usage d'un bâtiment permettait de moins consommer. Après une discussion interne intense, le groupe des Verts s'est aperçu que restreindre les possibilités d'usage des bâtiments n'était pas la meilleure solution. Par conséquent, il retire son amendement.

En revanche, M. Prod'hom propose à titre personnel deux amendements qui vont dans le sens d'une meilleure performance énergétique des bâtiments. Le premier amendement invite le Conseil administratif à approcher l'autorité cantonale. L'on sait en effet que certains bâtiments de la Commune sont de bons élèves, pour lesquels il existe une marge de progression en matière énergétique. D'autres en revanche sont des élèves plus difficiles, comme par exemple l'école Jacques-Dalphin, qui fait partie du patrimoine et qui ne pourra jamais atteindre les performances THPE. Dès lors, il convient de regarder globalement les performances du parc immobilier de la Ville de Carouge, comme les fondations immobilières cantonales le font. Cela permet de laisser une marge de manœuvre à la Commune. C'est aussi positif pour les deniers publics, qui ne sont pas utilisés de manière débridée puisque l'argent est investi dans les bâtiments dont les performances énergétiques peuvent être davantage améliorées. M. Prod'hom donne lecture du premier amendement, soit : *« À établir une convention d'objectif avec l'Office cantonal de l'énergie, en vue de traiter l'ensemble du parc immobilier de la Ville de Carouge, permettant ainsi de tenir compte des particularités de certains bâtiments, notamment ceux à fort caractère patrimonial »*.

M. Prod'hom présente ensuite le deuxième amendement. Pour rappel, la loi sur le CO₂, qui malheureusement a été refusée en votation, tenait compte de la qualité de l'énergie consommée, et pas seulement de la qualité de l'enveloppe. Si la Commune parvient à produire de l'énergie renouvelable – l'exemple des canalisations d'eaux usées dont le Conseil municipal a discuté plus tôt est un bon exemple – et que ses bâtiments dépensent un peu trop de cette énergie renouvelable, celle-ci retourne dans un cycle naturel, complètement décarbonné en l'occurrence. Le deuxième amendement, qui consiste à fixer un objectif sur l'impact carbone de la Commune, est le suivant : *« Au remplacement des productions de chaleur, vers des solutions renouvelables et durables, si possible en revalorisant les rejets et permettant de tendre à l'objectif de 5 kg de CO₂ par m² d'ici 2030 d'émission de gaz à effet de serre. »* M. Prod'hom ajoute que le Canton est en train de mettre en place une telle obligation. Ces deux amendements ont pour but de renforcer la motion, en donnant des objectifs à la Commune.

Le Président prend note des amendements, qu'il mettra aux voix au terme de la discussion.

M. Etienne est surpris par l'intervention de M. Prod'hom. Lui-même interviendra d'abord sur la motion telle qu'elle ressort de la commission. Il tient à saluer le travail de l'administration. Le SCES et la magistrate en charge ont fourni un travail considérable et qui répond aux deux invites de la motion avant qu'elle n'ait été amendée en commission, soit *« à détailler tous les bâtiments de la Commune selon leur état énergétique »* et *« à établir un plan de priorité pour la rénovation de ses immeubles »*. Puisqu'il avait été répondu à la motion, la commission aurait pu choisir de la préavisier négativement. Mais au vu des enjeux et de la loi CO₂ qui n'a pas passé au niveau national, il est vrai que la Commune peut toujours faire plus. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste tient à soutenir cette motion, en relevant le travail qui est en cours, grâce également à la déléguée à l'énergie qui apporte son expertise pour produire les différents documents.

Quant à l'amendement qui a été proposé en commission par le groupe des Verts, M. Etienne relève que la discussion a porté sur l'usage et l'occupation des bâtiments, sachant qu'en cas de changement d'usage dans un bâtiment, celui-ci ne pourrait pas être chauffé davantage, au risque sinon de ne plus atteindre les objectifs fixés de diminution de la consommation. Cet amendement a donc été accepté.

La commission a aussi reçu des schémas pour chaque bâtiment indiquant les efforts à faire pour atteindre les objectifs en 2030 ou en 2050. Le Conseil administratif devra présenter au Conseil municipal, par bâtiment, des investissements pour atteindre ces objectifs. C'est ce travail qu'il reste maintenant à faire. A noter que la commission n'a pas souhaité amender la motion pour inviter le Conseil administratif à présenter des investissements par bâtiments, puisque le Conseil administratif est conscient du travail à faire.

M. Etienne en vient à la proposition qui est faite par le groupe des Verts ce soir. Il demande une suspension de séance pour pouvoir en prendre connaissance. Ces nouveaux amendements nécessiteraient presque de refaire un travail de commission. M. Etienne ne peut pas en débattre sans les avoir analysés au préalable. Par ailleurs, il est d'avis que M. Prod'hom ne peut pas retirer l'invite qui a été acceptée en commission et qui doit en principe être soumise au vote du Conseil municipal. Enfin, il aurait apprécié avoir les deux nouveaux amendements sous format papier.

M. Prod'hom précise que le retrait de l'invite est une décision du groupe des Verts, qui retire cet amendement parce qu'il ne lui semble plus avoir de sens. Les Verts ont déposé cet amendement en commission, ils peuvent donc le retirer. Quant aux deux autres amendements que M. Prod'hom dépose à titre individuel, le premier propose que la Commune fasse une convention d'objectif, comme l'ont fait les fondations immobilières du Canton mais aussi de plus en plus de propriétaires notamment privés. Le deuxième reprend entre autres ce que M. Prod'hom a recommandé plus tôt pour les canalisations d'eaux usées – personne n'a été choqué par la proposition d'installer des récupérateurs de chaleur.

Concernant le premier amendement de M. Prod'hom, Mme Lammar rappelle qu'il a été expliqué en commission que la Commune a des discussions régulières avec le Canton et qu'elle négocie l'assainissement énergétique de chaque bâtiment en fonction de ses particularités. La Ville de Carouge obtient ainsi des dérogations pour certains bâtiments au vu de leurs particularités patrimoniales, ou encore parce qu'elle a prévu, dans sa planification, des travaux qui ne sont pas encore tout à fait précis. Mme Lammar ne voit pas l'intérêt d'établir une convention d'objectif avec le Canton, sachant que la Commune négocie avec le Canton pour chaque bâtiment et qu'il y a des discussions régulières entre le service constructions, entretien des bâtiments et sports et l'OCEN sur les questions de rénovation énergétique.

M. Prod'hom souligne qu'en traitant chaque bâtiment séparément, les dérogations possibles sont extrêmement limitées : l'office cantonal de l'énergie dira simplement qu'il faut appliquer la loi. Ce n'est pas le cas dans le cadre d'une convention d'objectif, qui permet de prendre en compte le parc immobilier dans son ensemble. Le parc immobilier doit alors être exemplaire dans sa globalité. D'autres communes ont mis en place de telles conventions d'objectif. M. Prod'hom mentionne que, par exemple, certains bâtiments pourront être assainis ultérieurement, mais ils seront néanmoins raccordés à une source d'énergie propre. Une convention d'objectif est dans l'intérêt de la Commune. Si nécessaire, M. Prod'hom peut reformuler l'invite en utilisant le conditionnel. L'objectif serait alors que la Ville de Carouge se renseigne sur le sujet.

Mme Lammar souligne que la Commune a obtenu passablement de dérogations. Comme les commissaires ont pu le voir sur le tableau qui leur a été distribué, un certain nombre de bâtiments ont un IDC supérieur au seuil admis. Des dérogations ont été obtenues pour ces bâtiments. Par ailleurs, si Mme Lammar entend qu'il existe un intérêt d'avoir une convention d'objectif, elle ne pense pas que le Conseil administratif devrait y être contraint par une motion. Une telle convention pourrait être une possibilité, mais il faudrait d'abord en discuter avec le Canton.

M. Etienne demande à M. le Président de se prononcer sur le retrait de l'amendement voté en commission. Il continue à penser que les Verts ne peuvent pas simplement supprimer un amendement accepté en commission. Il faut un vote du Conseil municipal, puisque la motion qui lui est soumise ce soir est proposée avec cet amendement. Par ailleurs, il a le désagréable sentiment – mais la suspension de séance lui permettra d'en savoir plus – que M. Prod'hom est en train d'expliquer au Conseil administratif comment faire son travail, alors que le Conseil administratif et son administration savent ce qu'il faut faire et ont des relations quotidiennes avec les services du Canton.

M. Von Burg intervient à propos du retrait de l'amendement. Un amendement est proposé en commission, laquelle adopte cet amendement. Dès lors, celui-ci fait partie de la motion telle qu'elle est recommandée par la commission. Par conséquent, il faut que le Conseil municipal vote sur cet amendement. Il n'est pas possible de retirer un amendement qui a été accepté par la commission.

Le Président souligne que la commission fait un travail consultatif et rend un préavis. Le groupe qui a proposé l'amendement en commission a la possibilité de le retirer par la suite.

Le Président suspend la séance cinq minutes.

M. Baertschi rappelle que, lors de la présentation en commission, les services de Mme Lammar ont fourni de nombreux éléments. La motion a été l'occasion pour les commissaires d'être informés sur tout ce qui se fait en la matière. M. Baertschi souligne ensuite l'importance des montants en jeu. Pour la réfection des Pervenches par exemple, le plan financier annonce une somme de CHF 45 millions. Des discussions sont en cours dans les fondations communales, notamment à la Fondation immobilière qui envisage sur vingt ans des travaux de l'ordre de CHF 100 millions, et cela sans même encore viser des hautes performances énergétiques. L'on peut se rendre compte des difficultés que des interventions de ce type dans des immeubles habités pourront causer. M. Baertschi tenait simplement à attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que les enjeux soulevés par la motion sont déjà pris en compte aussi bien par les services municipaux que par les fondations.

M. Von Burg mentionne que le groupe socialiste est dans une situation désagréable. Il relève premièrement que la motion déposée par le groupe PDC-Vert'libéraux était une motion positive, qui permettait au Conseil municipal de déclarer qu'il appuyait les efforts de l'administration dans ce domaine important. Deuxièmement, le renvoi en commission doit permettre en principe de discuter les détails, notamment les détails techniques. Cela a été fait à propos du premier amendement, mais pas des amendements qui viennent d'être proposés, au dernier moment, et qui devraient logiquement, de par leur nature, être discutés en commission. Dans ce sens, le Conseil municipal devrait renvoyer l'objet en commission. D'un autre côté, il lui semble que la motion recueille un large accord. Dès lors, faut-il retarder son traitement en la renvoyant encore en commission ? Faut-il simplement refuser les nouveaux amendements parce qu'ils n'ont pas été discutés en commission, alors qu'ils ont sans doute du sens et mériteraient d'être discutés dans le détail dans la mesure où ils créent certaines obligations qui ne sont peut-être pas absolument nécessaires ? Selon M. Von Burg, il faut soit voter la motion telle qu'elle est ressortie de commission ou telle qu'elle a été proposée par le groupe PDC-Vert'libéraux, soit renvoyer le tout en commission.

M. Prod'hom reformule son premier amendement, qui n'invite plus « à établir une convention d'objectif » mais « à *étudier la possibilité* d'établir une convention d'objectif ». Il n'y a donc plus d'obligation. M. Prod'hom rappelle ensuite, à l'attention de M. Von Burg, que tout conseiller municipal ou conseillère municipale peut, d'une part, retirer un amendement qu'il ou elle a proposé en commission et qui ne lui paraît plus raisonnable, et, d'autre part, proposer un amendement. M. Von Burg le fera peut-être dans le cadre du budget. C'est une pratique courante de ce plénum qui permet d'ouvrir le débat. M. Prod'hom souligne ensuite qu'il s'agit d'établir une feuille de route – que le groupe des Verts attend du reste depuis des années – pour le patrimoine communal. Il ne s'agit pas de dénaturer la motion du groupe PDC-Vert'libéraux. M. Prod'hom explique qu'il a constaté que limiter l'usage d'un bâtiment parce que la dépense de chaleur est trop importante n'est pas nécessairement la bonne solution. Dès lors, il propose deux autres mesures. La première consiste à faire ce qui se fait ailleurs avec succès, c'est-à-dire à établir une convention d'objectif. Cela permet d'atteindre les objectifs plus vite, sans dénaturer le patrimoine. Il ne faut pas cesser d'être intelligent au moment de voter une motion, en considérant qu'il faut la voter telle quelle alors qu'elle peut encore être améliorée. Quant à la communication, M. Von Burg verra peut-être, dans le cadre de l'approbation du budget 2022, que des suspensions de séance seront demandées afin de discuter de nouvelles propositions.

Mme Lammar tient à préciser que la feuille de route qui a été présentée en commission est établie depuis de nombreuses années. C'est sur cette base qu'ont lieu de longue date les négociations avec l'OCEN pour obtenir certaines dérogations. C'est aussi sur cette base que les plannings de rénovation sont établis au sein de la Commune. Mme Lammar salue cette motion, qui a permis à l'administration de présenter ce qui est fait dans le cadre des rénovations des bâtiments pour diminuer la consommation énergétique du patrimoine immobilier communal. Par cette motion, le Conseil municipal appuie en quelque sorte ce qui est déjà fait par la Commune. Les amendements que M. Prod'hom propose vont aussi dans ce sens. Mme Lammar prend note de la reformulation du premier amendement, qui demande désormais au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'établir une convention d'objectif. Si cet amendement est accepté, la Ville de Carouge aura des discussions à ce sujet avec le Canton et verra quelle est la meilleure manière d'atteindre ces objectifs.

Mme Châtelain annonce que, en tant que motionnaire, le groupe PDC-Vert'libéraux soutiendra les amendements de M. Prod'hom. Ces amendements donnent plus de souplesse à la Commune, qui pourra compenser les émissions trop importantes de CO2 de certains bâtiments qui font partie du patrimoine, en assainissant davantage d'autres bâtiments. Dans ce sens, Mme Châtelain ne comprend pas vraiment pour quelles raisons ces amendements suscitent d'aussi fortes réactions.

M. Ducellier signale que le groupe PLR considère que l'amendement adopté en commission n'est ni cohérent ni durable. Le groupe PLR apprécie en revanche les propositions de M. Prod'hom. La première permet d'avoir une vision globale du parc immobilier de la Commune. Sur certains bâtiments, des actions un peu plus poussées pourraient être faites afin de compenser des bâtiments qui ont des contraintes techniques et patrimoniales plus lourdes. Cela va dans le sens d'une rationalisation des énergies, mais également d'une rationalisation des investissements à long terme. Quant à la deuxième proposition de M. Prod'hom, l'on ne peut qu'être favorable à l'idée de décarboner les consommations énergétiques. Par conséquent, le groupe PLR soutiendra ces deux amendements.

La parole n'étant plus demandée, le Président mentionne que l'amendement adopté en commission n'a pas lieu d'être voté puisque le groupe qui l'avait proposé l'a retiré.

Le Président met ensuite aux voix le premier amendement de M. Prod'hom, soit « *à étudier l'établissement d'une convention d'objectif avec l'OCEN, en vue de traiter l'ensemble du parc immobilier de la Ville de Carouge, permettant de tenir compte des particularités de certains bâtiments, notamment ceux à fort caractère patrimonial.* »

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président met aux voix l'amendement suivant, soit « *au remplacement des productions de chaleur, vers des solutions renouvelables et durables, si possible en revalorisant les rejets et permettant de tendre à l'objectif de 5 kg de CO2 par m2 d'ici 2030 d'émission de gaz à effet de serre.* »

L'amendement est accepté par 26 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président met aux voix la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. POSTULATS

Il n'y en a pas.

13. PETITION 004-2021 R : POUR LA REPROGRAMMATION DES TRAVAUX PREVUS EN OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021 EN VUE DE LA PIETONNISATION DE LA RUE SAINT-JOSEPH

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 16 novembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier relève que cette pétition a eu un traitement quelque peu particulier. La pétition a d'une part été renvoyée au Conseil administratif, qui a reçu les pétitionnaires. Ensuite, elle est revenue en commission des Pétitions, qui a eu un goût de doublon puisqu'il avait déjà été répondu aux pétitionnaires. Pour expliquer ce traitement particulier, Mme Turgut Bandelier dirait que le Conseil municipal a compris que cette époque après-Covid nécessitait peut-être de se parler un peu plus. Mais elle ne souhaite pas nécessairement que la pratique du double renvoi se renouvelle.

La commission a préavisé le classement de la pétition par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le classement de la pétition.

Le classement de la pétition est accepté par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

14. PETITION 006-2021 P : CESSONS DE SACRIFIER LA RUE ROI-VICTOR-AME - VIEUX CAROUGE

Cette pétition, munie de 124 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 26 octobre 2021 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Carouge, septembre 2021

A l'attention du Président du Conseil municipal de la Ville de Carouge, Monsieur Julien Barro, et aux membres du Conseil administratif de Carouge

Pétition : Cessons de sacrifier la rue Roi-Victor-Amé – Vieux Carouge

Seule rue à double sens du Vieux Carouge depuis la fermeture de la place du Marché, la rue du Roi-Victor-Amé subit depuis de nombreuses années un trafic motorisé accru. La pollution et le bruit qui en découlent nuisent de manière quotidienne, de jour comme de nuit, à la santé des habitants, commerçants et usagers de cette rue. Le nombre d'incivilités qui découlent du report de trafic est quotidien et met en jeu la sécurité tant physique que psychologique de ces derniers.

Il nous paraît très discutable que la piétonnisation du Vieux Carouge se fasse au détriment des habitants, des commerçants et des usagers de la rue du Roi-Victor-Amé, notamment par le report du trafic motorisé sur notre rue.

Rien ne justifie ce traitement d'inégalité qui permet à certains habitants et commerçants (rue Saint-Joseph, place du Marché, etc.) de voir l'amélioration de leur qualité de vie et leur prospérité économique se faire au détriment d'autres distants de quelques mètres seulement.

Ces inégalités font écho à celles que la rue du Roi-Victor-Amé subit notamment par l'absence d'animations, d'aménagements végétalisés et de décorations de Noël.

En tant qu'habitants, commerçants et usagers de cette rue, nous demandons au Conseil municipal et au Conseil administratif que des mesures urgentes soient prises afin que la santé et la qualité de vie de chacune et chaque soient respectées, en mettant en œuvre notamment l'article 47 ainsi que les ordonnances de la protection de l'air (OPair) sur la protection contre le bruit (OPB) et l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (O-LRNIS).

Nous demandons :

- *la piétonnisation de la rue du Roi-Victor-Amé,*
- *la mise en place de toutes les mesures de lutte contre le bruit et la pollution dus au trafic (mise de gendarmes couchés, de radars antibruit, de présence accrue de la police municipale, etc.),*
- *la mise en place de mesures de quantification de la qualité de l'air et du bruit qui, de jour comme de nuit, menacent la santé des habitants, commerçants et usagers*
- *la création d'un forum participatif impliquant les habitants, les commerçants, les usagers et les autorités de Carouge.*

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (donc sans traitement).

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

15. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Turgut Bandelier

Suite à la demande d'un certain nombre d'habitants, ces derniers souhaitent savoir quand est-ce que la place de jeux à côté de la maison de quartier des Moraines sera complètement accessible aux enfants.

Questions orales

M. J.-M. Antonioli : Remerciements enseignants

Les enseignants de la Tambourine chargent M. J.-M. Antonioli de présenter leurs plus sincères remerciements pour les décorations de Noël qui ont été faites sur la façade de l'école. Les parents ont également été conquis par cette expérience. De plus, pédagogiquement, ces décorations ont tout leur sens à l'heure du zéro déchet, en remplacement du sapin.

M. J.-M. Antonioli : Sortie de l'EVE Pinchat

Lors de la séance du comité de l'EVE de Pinchat, M. J.-M. Antonioli a été interpellé sur la dangerosité du trottoir qui va de l'EVE au chemin Fillion. On lui a en effet demandé qu'une solution soit trouvée (installation de petites barrières) afin de délimiter la route du trottoir et sécuriser le passage pour les tout-petits qui sortent avec leurs parents ou l'équipe éducative de l'EVE de Pinchat. Pour rappel, l'EVE de Pinchat donne directement sur le trottoir, qui est assez étroit.

Mme Molinari partage cette préoccupation. La sortie de l'EVE se trouve effectivement dans une zone où des véhicules peuvent circuler, même s'ils ne peuvent heureusement pas circuler très vite à cet endroit-là. Mme Molinari fera suivre cette question à ses services, qui étudieront ce qui peut être réalisé à brève échéance. Elle rappelle en outre que ce périmètre fait partie du dossier de transfert des terrains du Canton à la Commune dans le quartier de la Tambourine. Ce dossier avance, mais lentement parce que la situation est complexe. Une des questions au cœur de l'analyse est de voir comment améliorer toute la zone devant l'école, au-delà de la sortie de l'EVE sur le secteur adjacent.

Mme Turgut Bandelier : 25 novembre – Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Mme Turgut Bandelier indique que, dans le cadre de la Journée internationale de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles lancée par l'ONU en 2018, la violence est définie comme tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de libertés, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. Mme Turgut Bandelier demande si des actions de sensibilisation ont été envisagées par la Commune, *via* les services, notamment la police municipale. Par ailleurs, des événements culturels subventionnés par la Commune ont-ils été associés à cette journée ? A noter que la Journée internationale de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles se termine le 10 décembre à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

Mme Hiltpold répond par la négative, non pas parce que la Ville de Carouge n'est pas sensible à la cause, mais parce qu'elle n'a pas pour habitude de faire des actions spécifiques pour des journées internationales. Cela dit, des actions pourraient être mises en place à l'avenir.

M. Lauret : Circulation avenue La Praille zone 30

M. Lauret relève que l'avenue de la Praille est une des pénétrantes pour se rendre au centre de Carouge. De multiples camions, de la Migros, de la Coop, de Denner et d'autres encore, y passent toute la journée. La partie comprise entre la rue Louis-de-Montfalcon et le rondpoint Jolivet/Subilia est fréquemment le lieu d'accélération de multiples scooters qui font plus de bruit les uns que les autres. Cette partie de l'avenue de la Praille est en zone 30. Très peu de contrôles ou de moyens de ralentir les véhicules y sont présents. Cette limitation de vitesse est peu respectée. Il y a deux ralentisseurs pas très prononcés, qui n'ont de ralentisseur que le nom. M. Lauret appelle le Conseil administratif à faire le nécessaire pour contrôler et ralentir le trafic de cet axe où, il le rappelle, se trouvent la crèche des Caroubiers, l'école des Pervenches (les personnes qui font traverser les enfants ont parfois du mal à se faire respecter) avec sa piscine, le parc des Copeaux, la résidence pour les personnes âgées des Pervenches et les foyers d'hébergement collectif Praille-Gavard et de l'Etoile. Tous ces lieux sont fréquentés par un grand nombre de personnes auxquelles il faut apporter une attention particulière, sans oublier les riverains qui vivent sur cet axe.

Mme Hiltpold indique que le Conseil administratif examinera la situation et étudiera les mesures qui peuvent être prises. Elle rappelle que la police municipale n'est pas habilitée à faire des contrôles de vitesse. Elle peut toutefois sensibiliser, être présente, ou encore poser un visispeed pour rendre les gens attentifs à leur vitesse.

Mme Kaytak : Taille de la patinoire

Mme Kaytak souhaite savoir pour quelles raisons une patinoire plus grande n'a pas été installée à la place de Sardaigne. Les week-ends, la patinoire est prise d'assaut. Ce week-end, Mme Kaytak a attendu une heure pour louer des patins, parce qu'il n'y en avait plus. Puis, pour les rendre, elle a mis quarante minutes. Sur la glace, il y a énormément de monde. Mme Kaytak demande si c'est pour des raisons de coûts ou pour des questions techniques qu'une patinoire plus grande n'a pas été installée.

Mme Lammar explique que la patinoire a été acquise il y a un certain nombre d'années avec cette taille-là, qui répondait aux besoins de la population. Acquérir aujourd'hui une nouvelle patinoire engendrerait des coûts importants. Mme Lammar rappelle que, l'année passée, la patinoire n'a pas pu être ouverte puisque le Canton a considéré qu'il s'agissait non pas d'une installation sportive mais d'un établissement de divertissement. Les années précédentes, il y avait certes toujours un peu de queue, le week-end. Mais les fréquentations n'ont jamais été aussi importantes que cette année. Jusqu'à ces deux dernières semaines, la grandeur de la patinoire n'était pas un problème. Cela dit, Mme Lammar se réjouit que la patinoire soit bien fréquentée. Elle précise encore à Mme Kaytak qu'elle ignore s'il serait possible de compléter la structure existante par de nouvelles surfaces, ou s'il faudrait nécessairement racheter une nouvelle structure. Elle se renseignera à ce sujet.

Mme Hiltbold ajoute que les TSHM, qui encadrent les jeunes qui sont à la caisse et qui donnent les patins, lui ont rapporté qu'ils ont été débordés ces deux premiers week-ends. L'expérience des années précédentes montre que, les premiers week-ends, la patinoire est particulièrement fréquentée. En outre, il y a eu un problème avec la caisse. Enfin, de nouvelles personnes étaient en place. Tout cela a conduit à des queues difficiles à gérer pour les jeunes et leurs accompagnants. Mais il sera remédié à cette situation dans la mesure du possible.

Mme Lammar mentionne un éventuel renforcement de la part du personnel et des petits jobs, pour essayer de faire en sorte que l'attente soit moins longue.

M. Morex : Patinoire (1)

M. Morex rappelle que la Ville de Carouge avait lancé un appel d'offres pour la gérance de la buvette de la patinoire et que le gérant actuel avait obtenu un contrat de cinq ans. L'année passée, le gérant n'a pu ouvrir la buvette que dix jours. M. Morex imagine qu'il n'a pas dû payer de loyer. Il se demandait si la Commune avait envisagé de prolonger le contrat d'une année, pour remplacer le manque de l'année dernière.

Mme Lammar indique que le Conseil administratif n'a pas reçu de demande à ce propos, mais va se pencher sur cette question.

M. Morex : Patinoire (2)

M. Morex signale que, à cause paraît-il des soirées disco, la patinoire a été ceinturée par une barrière, pour permettre de vérifier, lui a-t-on dit, les pass Covid. Il y est allé dimanche après-midi et personne ne vérifiait ces pass. Par contre, en raison des barrières, les gens sont agglutinés sur la terrasse, entre la buvette et la distribution des patins. Quand il n'y a pas de soirée disco, serait-il possible d'enlever ou de diminuer ces barrières afin que les gens soient moins confinés dans des espaces restreints ?

Mme Lammar précise que la pose d'un périmètre a été établie pour pouvoir répondre aux soirées disco qui impliqueraient la vérification des pass Covid, mais aussi pour être prêt, le cas échéant, si des mesures plus importantes devaient être prises, telle la vérification des pass Covid à l'entrée. Il faut savoir que poser et enlever un périmètre demande des manutentions relativement importantes de la part de la voirie. Mme Lammar ajoute qu'aujourd'hui, les pass Covid ne sont pas vérifiés parce que les usagers ne sont pas obligés d'en avoir un pour aller sur la patinoire.

M. Morex souligne qu'avec cette restriction de l'espace, les gens sont extrêmement serrés. Or, en période de COVID, l'objectif n'est pas d'agglutiner les gens.

Mme Lammar verra dans quelle mesure il est possible de modifier le périmètre.

M. Morex : Patinoire (3)

Ceux qui siégeaient lors de la précédente législature se souviendront peut-être qu'il y a trois ans, M. Morex était provisoirement en chaise roulante et qu'il a affronté les WC pour handicapés de la patinoire. Cet épisode a également permis de faire un show lors de la dernière revue du Conseil municipal. M. Morex imaginait qu'après sa remarque et la revue, le tir aurait été corrigé. Mais non : la roulotte a été maintenue, la personne handicapée doit toujours aller chercher les clés à la buvette. Cerise sur le gâteau, on demande cette année au personnel de la buvette d'accompagner la personne handicapée, de lui ouvrir la porte, de l'introduire dans les WC, de fermer la porte, d'attendre qu'elle ait terminé pour lui rouvrir la porte... La Commune ne pourrait-elle pas changer cette roulotte et mettre des WC dignes des personnes handicapées ?

Mme Lammar rappelle que ces roulettes ont été acquises par la Commune. Il faudrait donc en acquérir une nouvelle, différente. Mme Lammar entend bien la remarque de M. Morex, mais la roulotte est, paraît-il, aux normes. Les services ont étudié la possibilité de changer le sens de la porte, mais il n'y a pas la place pour que la porte s'ouvre à l'intérieur du WC. Et pour que la porte puisse ouvrir à l'extérieur, il faudrait remettre une plateforme, ce qui semble compliqué. C'est la raison pour laquelle la solution a été trouvée de ne pas simplement donner la clé aux personnes à mobilité réduite en les laissant se débrouiller avec la porte, mais de les accompagner pour leur tenir la porte, parce qu'il s'agit effectivement d'un réel problème pour les personnes à mobilité réduite. Mme Lammar signale ensuite que les personnes en fauteuil roulant peuvent désormais faire l'expérience de la glisse, grâce à deux plateformes à patins mises à disposition par la Fondation Cerebral.

M. Morex persiste à penser que ce n'est pas au personnel de la buvette d'accompagner les personnes handicapées aux toilettes.

M. Morex – Déco

M. Morex souhaite que les Conseillères administratives transmettent ses félicitations et ses remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont installé les décorations de Noël dans Carouge. Il estime que c'est la ville du canton la mieux décorée en cette période de fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.